



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 33337

Texte de la question

M. Marc Le Fur s'étonne auprès de M. le ministre de la culture et de la communication du faible nombre de manifestations organisées autour du premier Empire. Napoléon Ier ayant été couronné en 1804, l'année 2004 est le moment idéal pour commémorer cette période très riche de notre histoire. Il est important de ne pas occulter certaines périodes de notre passé. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que le bicentenaire de la proclamation du premier Empire puisse être commémoré avec l'éclat nécessaire à un tel événement.

Texte de la réponse

Il est signalé à l'honorable parlementaire que la célébration de l'Empire suscite des manifestations présentées, sur le site Internet du ministère de la culture et de la communication (<http://www.culture.gouv.fr-evenements/cel%C3%A9brationsnationales>), déjà très nombreuses et susceptibles d'être complétées en cours d'année. Pour la seule célébration de la promulgation du Code civil, l'une des trois « masses de granit », sur lequel Bonaparte a assis l'Empire, 25 manifestations, organisées tant à Paris qu'en province, en France qu'à l'étranger, sont d'ores et déjà listées, expositions et colloques tenus pour beaucoup sous les auspices des plus hautes instances de l'État : Assemblée nationale, Sénat, Cour de cassation, ... Cet anniversaire suscite par ailleurs nombre de publications juridiques et des initiatives Internet : mise en place de fin mars à fin mai 2004 d'une exposition virtuelle conçue par la bibliothèque universitaire Cujas et présentation d'un congrès virtuel organisé par l'institut international : d'expression et d'inspiration françaises. La plupart des autres aspects de l'Empire (le style Empire, Napoléon et la pensée de son temps, les mythes de Napoléon, etc.) suscitent également des manifestations d'envergure, notamment de la part de la direction des Archives de France.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33337

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 946

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2308